



RAPPORT ANNUEL 2023



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et de gestion des déchets



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	4
Fiche d'identité	4
Compétences	5
Gouvernance et fonctionnement du Syndicat Mixte	5
FAITS MARQUANTS	6
L'ouverture de la déchèterie de Willer sur Thur	6
Le réemploi à la BricOthèque	6
Collecte exceptionnelle de pneus VL	6
SERD 2023	7
Prévention	7
Un nouveau centre de tri à Richwiller	7
INDICATEURS TECHNIQUES	8
Collectes et équipements	8
Flux et tonnages	9
Les collectes en déchèteries	10
Collecte sélective	12
Traitement	13
La valorisation des déchets	15
SENSIBILISATION ET PREVENTION	16
Communication de terrain	16
Distribution de sacs	16
Outils de communication	17
INDICATEURS FINANCIERS	18
Montant global des dépenses et des recettes	18
Montant annuel des principales prestations rémunérées	19
Modalités d'établissement de la redevance incitative	22
Recettes de fonctionnement et d'investissement	19
Coût aidé tous flux	20
Coût complet par étapes techniques	22
GLOSSAIRE	23

Conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment à l'article L2224-17-1 et au décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015 (annexe VIII du CGCT), un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets doit être présenté respectivement à l'assemblée délibérante (Conseil Syndical – 19 juin 2024) et aux collectivités adhérentes.

EDITO

Comme je le disais déjà dans mon rapport d'orientations budgétaires, 2023 a été une année en demi-teinte et ce rapport en est le reflet.

Dans les points positifs :

- La déchetterie de Willer sur Thur a enfin pu ouvrir. Outre une augmentation des périodes d'ouverture (3,5j au lieu de 2j), elle offre un accès à beaucoup plus de filières et permet donc une belle diminution du tout-venant. Sa fréquentation en hausse continue permet d'équilibrer la charge de celle d'Aspach-Michelbach
- 1 poste d'ambassadeur du tri a été pérennisé, permettant une belle augmentation des animations.
- Nous avons atteint notre objectif Zéro enfouissement
- La Bricothèque poursuit sa belle progression puisqu'après 14,25to détournées en 2021 et 24,7to en 2022, nous sommes arrivés à 32,2to en 2023.
- Le tonnage global des Déchets Ménagers et Assimilés a diminué de 14,9% depuis 2010 pour atteindre 462,7kg par an et par habitant. Nous sommes donc très proche de l'objectif de la loi AGEC de -15% pour 2030.

Par contre,

- Le tonnage des OMR a encore augmenté pour passer de 101,1kg par an et par habitant à 101,5kg. La campagne de caractérisation menée en mars 2024 a mis en évidence que 60% de la poubelle grise n'avait rien à y faire. Or la différence du coût aidé entre les OMR (429€ la tonne) et le flux de collecte sélective (181€ la tonne) en particulier nous montre, si nous en doutions encore, tout l'intérêt de mieux trier nos OMR.
- La baisse du volume pour la collecte sélective et des biodéchets ont également fait baisser notre pourcentage de recyclage qui passe de 64% à 61%, nous éloignant de l'objectif de 65% pour 2025.
- Malgré nos recherches, le recrutement d'un second ADT n'a pas pu aboutir. La sensibilisation en porte à porte a donc été très faible.
- Malgré les actions de sensibilisation relayant les messages du SM4 sur leur réutilisation, les dépôts de déchets verts ont augmenté de 7,3%.

Enfin, nous pouvons constater directement l'impact conjoint de la hausse des coûts d'énergie et de main d'œuvre et de la baisse des reventes matériaux via le montant du coût aidé par habitant qui a augmenté de 15% entre 2022 et 2023.

Ce rapport d'activité, au-delà des obligations réglementaires, est un document synthétique reprenant les activités du syndicat ainsi que les principaux indicateurs. J'espère qu'il vous permettra de mieux comprendre les flux des déchets et l'importance de sensibiliser notre territoire à la maîtrise de nos déchets.

Marie-Paule MORIN

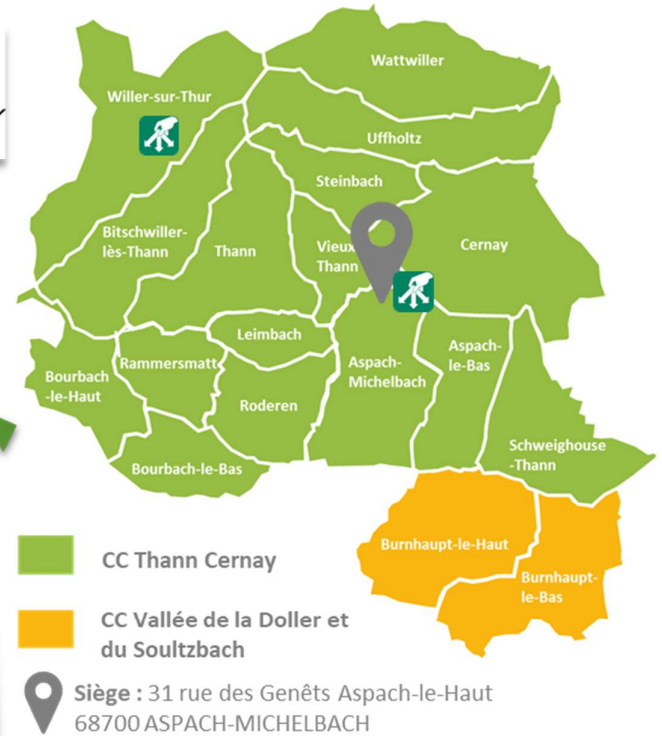
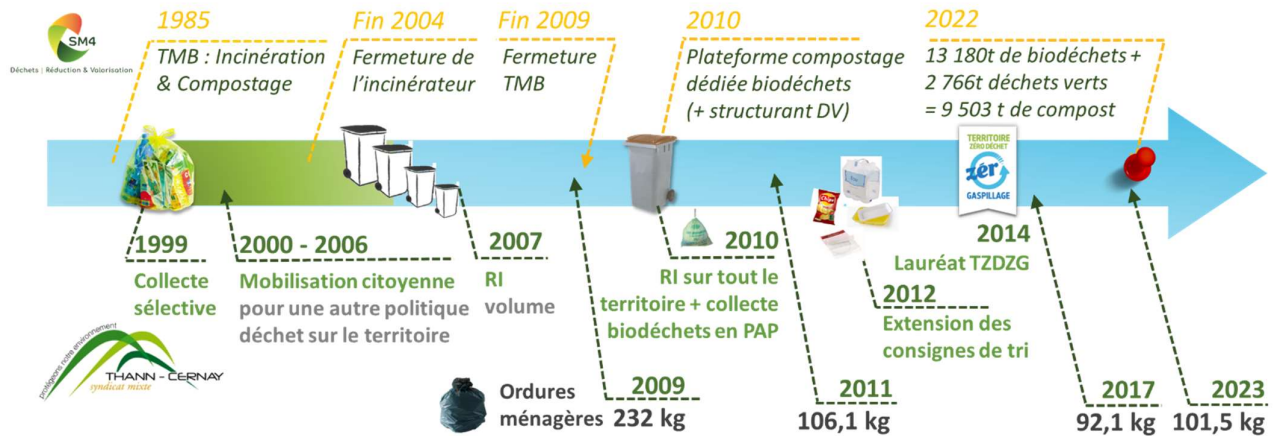
Présidente



PRESENTATION GENERALE

Fiche d'identité

En 1990, les SIVOM de Cernay et de Thann ont créé le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Thann - Cernay dont la mission était la construction et la gestion de la déchèterie commune aux deux syndicats. Composé initialement de 13 communes, il s'est agrandi pour devenir en 2011 le Syndicat Mixte de Thann - Cernay.



Statut juridique : syndicat mixte fermé
Arrêté préfectoral SMU : 7 novembre 1990
Arrêté préfectoral SMTG : 23 décembre 2010



Compétences

Gestion des déchets ménagers et assimilés

- ✓ 3 collectes en porte-à-porte (OMR, biodéchets et emballages recyclables),
- ✓ Collecte en points d'apports volontaires (verre, OMR, biodéchets et emballages recyclables),
- ✓ 2 déchèteries (Aspach-Michelbach et Willer-sur-Thur),
- ✓ Gestion et maintenance des bacs OMR et bio ; gestion des sacs compostables et sélectif,
- ✓ Communication et sensibilisation à la prévention et la réduction des déchets.

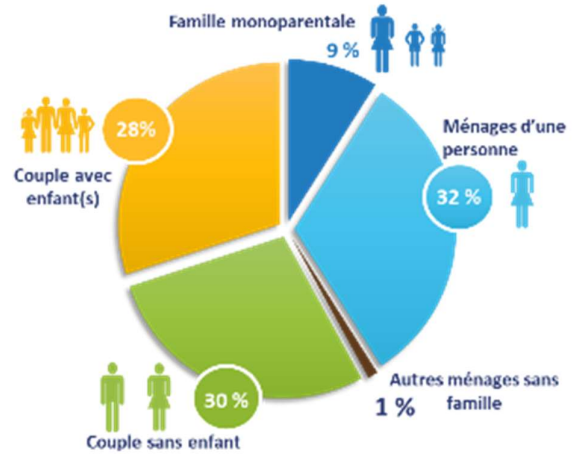
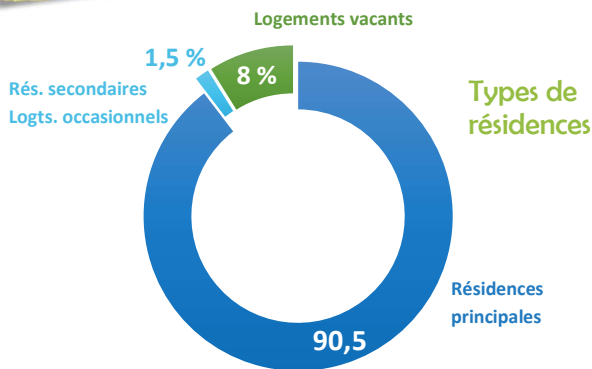
Chiffres clés
du territoire

42 024 habitants 

Source INSEE, population municipale au 1^{er} janvier 2023

17 953 ménages 

Source INSEE applicable au 1^{er} janvier 2023 – valeurs 2020



651 professionnels 

Adhérents au service public

Gouvernance et fonctionnement du Syndicat Mixte

Le **Conseil Syndical** comprend **22 délégués** titulaires et 22 suppléants, désignés par les Communautés de Communes de Thann-Cernay et de la Vallée de la Doller et du Soultzbach. Il se réunit au minimum une fois par trimestre et a été installé le 9 septembre 2020.

Le **Bureau du SMTC** est composé comme suit :

PRESIDENTE
Marie-Paule
MORIN

1^{er} Vice-Président
Alain BOHRER

2^e Vice-Président
Thierry ZIEGLER

3^e Vice-Président
Alain GOEPFERT

4^e Vice-Président
Bernard WALTER

1^{er} assesseur
Louis BOCKEL

2^e assesseur
Dominique LOUX

3^e assesseur
Matthieu ERMEL

4^e assesseur
Catherine OSWALD

5^e assesseur
Rémi DUCHENE

6^e assesseur
Jean-Michel DE MATTEIS

Les **salariés** : 7,6 ETP

Directrice

1 responsable RH et comptabilité

1 chargée de mission

2 agents de maintenance et Bricothèque

1 agent d'accueil

1 ambassadrice de prévention et de tri

1 gestionnaire de facturation

FAITS MARQUANTS

L'ouverture de la déchèterie de Willer sur Thur

Après 8 mois de travaux, la nouvelle déchèterie de Willer sur Thur a été ouverte en février 2023. Elle se déploie sur une surface de 43 are et accueille les filières suivantes :

- Dans deux armoires de stockages : les déchets ménagers spécifiques et les déchets électroménagers, électriques et électroniques ;
- Accessibles directement au sol : les végétaux, le bois, les incinérables, les gros électroménagers froid et hors froid, les huisseries (en rack) ;
- En bennes : les gravats, la ferraille, le flux Eco-mobilier, les cartons, le plâtre, le papier et le carton ;
- Abrisés : les petits contenants pour les lampes, néons, piles, et des colonnes à huiles végétale et minérale ;
- Et enfin, toujours la benne à verre et celle des textiles.

La période d'ouverture est passée de 2 à 3,5j. La gestion a été confiée à Paprec.

La fréquentation est en augmentation par rapport à l'ancienne déchèterie avec 8 472 passages contre 7 159 en 2022 soit plus 18%. Les apports ont suivi cette hausse avec 1 135 tonnes de déchets collectés, soit plus 16 %. Le principal est qu'avec la mise en place des nouvelles filières, le tout venant a baissé de 72 % !

Cette nouvelle déchèterie représente un investissement de 669 554 € (coût travaux) auxquels ont contribué l'Etat (DETR) à hauteur de 154 800€, la Région Grand Est 100 000€, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse 21 759€ et la Collectivité Européenne d'Alsace 1 365€.

Le réemploi à la BricOthèque



Ouvert depuis 2020, l'espace de réemploi à la déchèterie d'Aspach-Michelbach est géré par un salarié du SMTC. Il le fait vivre en l'achalandant régulièrement.

Le principe repose sur la gratuité : à la BricOthèque les usagers peuvent déposer et/ou récupérer gratuitement des **matériaux, objets de bricolage et autres articles**. Ils sont réutilisables en l'état, sans transformation. Tous les matériaux sont concernés : des revêtements de sols (carrelage, dalles, parquets...), des petits raccords de plomberie (du chauffage à l'évier), des palettes, des tuiles, de l'outillage ou encore du matériel de jardinage.

Le succès est au rendez-vous avec 1 387 usagers repartis avec un objet, soit 66% de passages supplémentaires par rapport à 2022. Cela représente 32,2 To détournées, soit 30% de plus !

Collecte exceptionnelle de pneus VL

Une collecte de pneumatiques VL et motos pour les particuliers a été organisée du **21 avril au 24 avril 2023**.

Chaque foyer pouvait déposer jusqu'à **8 pneus**. Une participation financière était demandée à hauteur de 2 € pour les pneus déjantés et 7 € pour ceux jantés.

Bilan de l'opération : 312 pneus et 117 roues ont été déposés par les particuliers. Les autres pneus proviennent d'opération de nettoyage des communes.

Cette opération a mobilisé trois agents du SMTC sur trois jours pour l'encaissement et la manutention des pneumatiques (rangement dans la benne). Les pneus et roues ont été traités via COVED pour un montant de 2 875,06 € TTC). La participation des particuliers s'est élevée à 1 443,00 €. Cette opération reste une charge pour la collectivité mais contribue à diminuer le poids des dépôts sauvages restant à la charge des communes.



SERD 2023

La SERD (Semaine européenne de Réduction des Déchets) du 18 au 26 novembre 2023 avait pour thème les Emballages. Le SMTC a activé son réseau pour l'émergence de plusieurs animations, a participé à l'animation d'événements et a diffusé l'ensemble des informations via sa page Facebook.

Cette année le SMTC a pu réaliser les animations suivantes :

- Stand au forum de la parentalité sur l'utilisation des couches lavables.
- Animations papier recyclé avec le RPI d'Aspach le Bas, l'école de Willer / Thur et des lilas de Cernay et enfin au CSC Agora.
- Animation DIY (fabrication d'un liquide vaisselle + tawashi) au périscolaire de Burnhaupt le Bas
- Animation DIY (fabrication d'un liquide vaisselle et d'une crème pour les mains) pour les salariés du SMTC, dans le cadre de la SERD et de l'ÉCOCHARTRE.
- Stand à l'Hyper U de Burnhaupt le haut : sensibilisation des passants sur l'utilisation du Furoshiki (emballage cadeau en tissu) et création de Tawashi (éponge tressée). + sensibilisation autour du tri.

Prévention

La réduction des déchets passe par la prévention. 2023 a été une année chargée avec 68 demi-journées d'animation contre 31 en 2022, dont 52 en milieu scolaire. Ces animations et le matériel sont gratuits pour l'équipe a également participé au Salon de la Récupération organisé par le SM4 qui a attiré 300 visiteurs. Une campagne de caractérisation des déchets de notre territoire a été menée. Elle montre que 53% de ce



qui se trouve dans la poubelle noire pourrait encore être valorisé. A la suite de ces caractérisations, a été engagée une campagne de communication :

- Création d'affiches.
- Sensibilisation des usagers via des stands d'information : partage du diagnostic.
- Une campagne visuelle via nos réseaux sociaux : 15 841 vues et 790 interactions.
- La réalisation d'un article personnalisé pour chaque commune avec des infographies adaptées.
- Un article dédié dans notre calendrier du tri 2024.

Enfin, des animations pour sensibiliser à la réduction des déchets verts ont été menées en déchèteries. Environ 160 personnes ont ainsi pu être rencontrées. Un composteur, financé par le SM4, a été remis au lauréat du quizz sur la réduction des déchets verts !



Un nouveau centre de tri à Richwiller



Le centre de tri d'Aspach-Michelbach a été remplacé par Paprec par un outil plus moderne et performant à Richwiller. Depuis juillet 2023, les recyclables du SMTC dépendent donc du nouveau centre de tri.

Cet investissement de 24 millions d'euros permet non seulement un rendement plus soutenu mais également un meilleur tri de certains plastiques et des aluminiums de petite taille. Il offre aussi des conditions de travail plus agréables.



INDICATEURS TECHNIQUES

Collectes et équipements

Les **collectes** en porte-à-porte, celles des conteneurs enterrés et des points d'apport volontaire « verre » sont réalisées par prestation de service. Les marchés ont été renouvelés au 1^{er} janvier 2020 pour une durée maximale de 8 ans, attribués à la société COVED (hors verre) et Recycal (pour le verre).

Emballages



2,4 millions de sacs

Déchets



15 732 bacs individuels et collectifs

Biodéchets



13 119 bacs individuels et collectifs

Collecte en alternance, 1 semaine sur 2

Collecte 1x / sem.

Verre



58 points d'apport volontaire

Conteneurs



**23 emballages 26 biodéchets
17 résiduels**

Collectes en porte à porte



110 500 km parcourus



**4 bennes bi-compartmentées 26 t
1 camion benne 12 t
1 camion-grue
14 salariés (6 chauffeurs et 8 équipiers)**

Collecte du verre



15 000 km parcourus

**1 camion-grue
3 salariés**

Maintenance des bacs

1888 interventions

829 dotations

623 échanges

222 retraits

214 réparations



Contrôle d'accès en déchèteries

16 187 badges actifs

1 131 créés ou modifiés

4 546 non utilisés

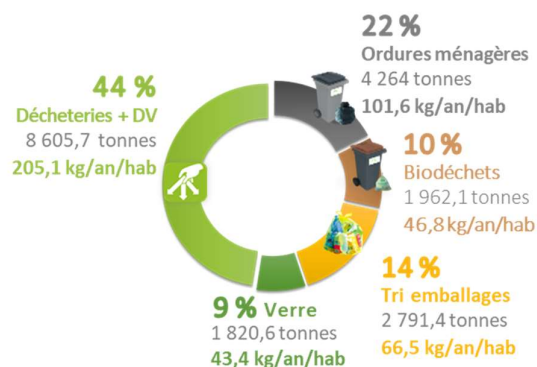
64 bloqués



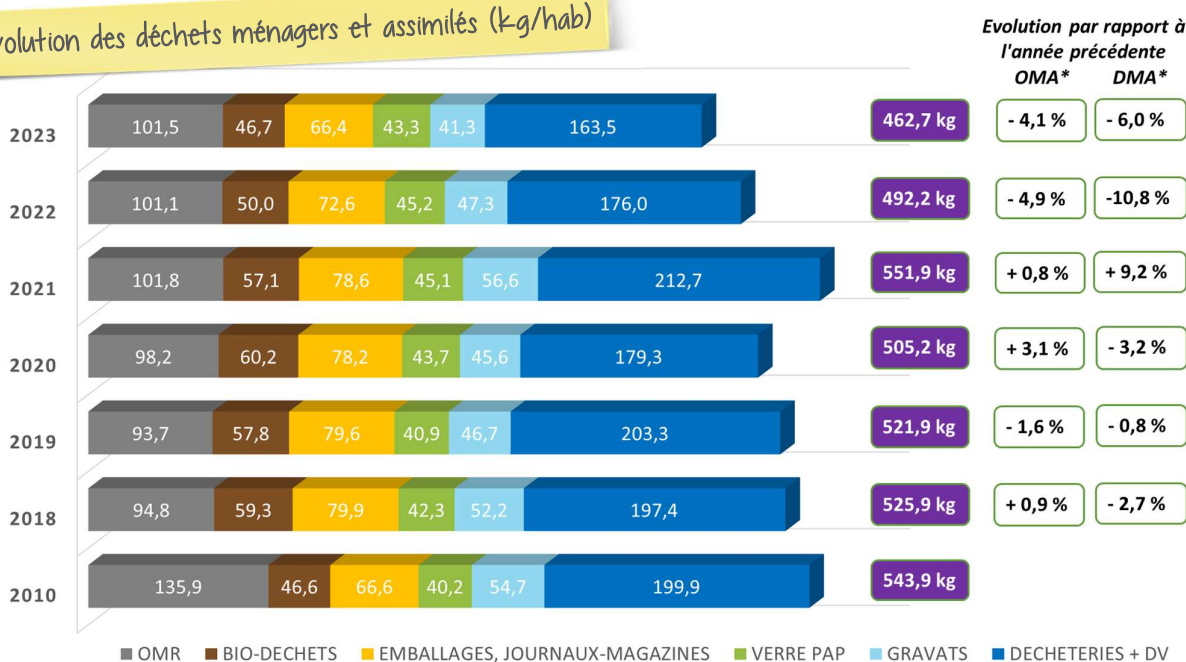
Flux et tonnages

19 444 tonnes de DMA ont été collectées en 2023, soit un ratio de **462,7 kg** par habitant. Ce chiffre s'inscrit dans une tendance baissière depuis 2017, à part l'exception de 2021 qui constitue un rebond après le COVID.

Dans le détail, le taux d'ordures ménagères continue d'augmenter. Par rapport à 2010 (année de référence), les OMA baissent de 25 %.



Evolution des déchets ménagers et assimilés (kg/hab)



* DMA = ensemble des déchets collectés

* OMA = DMA – (Déchèteries + DV + Gravats)

Les OMR se stabilisent à un niveau haut et représentent, en 2023, 22% des déchets ménagers et assimilés contre 21% en 2021.

A la fois, le volume collecté lors de la collecte sélective et celui des biodéchets sont en baisse. Même si leur proportion dans les déchets ménagers et assimilés est stable, la quantité est en baisse. Cette année, et pour la première fois depuis 2019, le verre est également en baisse.

Le ralentissement global de la production des déchets est à relier à la conjoncture économique. La baisse des biodéchets peut également s'expliquer par la communication nationale sur l'obligation du tri à la source des biodéchets et l'effet que cela a pu avoir sur le compostage à domicile.



Comparatif des productions des déchets (kg/hab)

kg/hab	SMTC	Grand Est	France
DMA	421,4	500,6	549,0
OMR	101,5	210,6	246,1
CS	66,4	57,3	53,8
Biodéchets	46,7	5,3	1,2
Verre	43,3	37	33,7

données 2023 pour le SMTC, 2021 pour le Grand Est et pour la France –
source sinoe.org

Par rapport aux chiffres de référence qui datent de 2021, le SMTC présente des volumes par habitant collectés supérieurs aux volumes nationaux pour la collecte sélective et le verre. La comparaison avec la collecte des biodéchets a peu de valeur, celle-ci n'étant pas encore active pour toutes les collectivités (obligation du tri à la source au 1^{er} janvier 2024). Les DMA, quant à eux, sont inférieurs de 23% pour le SMTC par rapport au reste de la France.

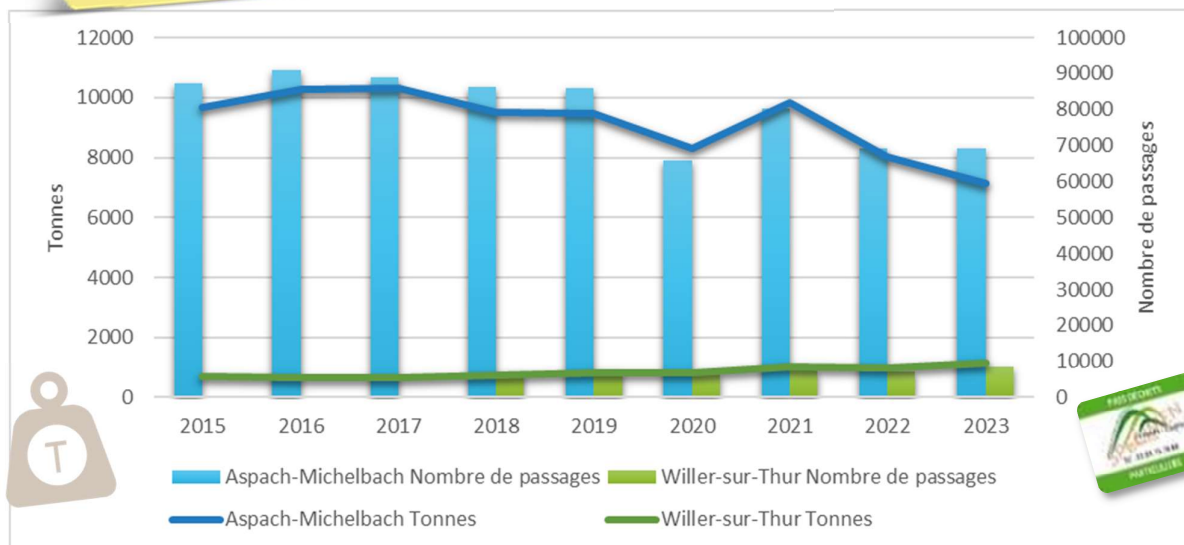
Malgré la baisse générale du tonnage, la qualité du tri reste problématique. La campagne de caractérisation menée en mars 2024 a mis en évidence que 60% de la poubelle grise pourrait en être redirigé vers les flux adéquats. A la fois, la stabilisation d'une équipe permanente d'ambassadeurs du tri et des campagnes de communication répétées sont des leviers d'action pour l'améliorer.

Les collectes en déchèteries

Les **déchèteries d'Aspach-Michelbach** et de **Willer-sur-Thur** sont gérées par prestation de service. Les marchés ont été renouvelés au 1^{er} janvier 2020 pour une durée maximale de 8 ans, attribués à la société COVED.

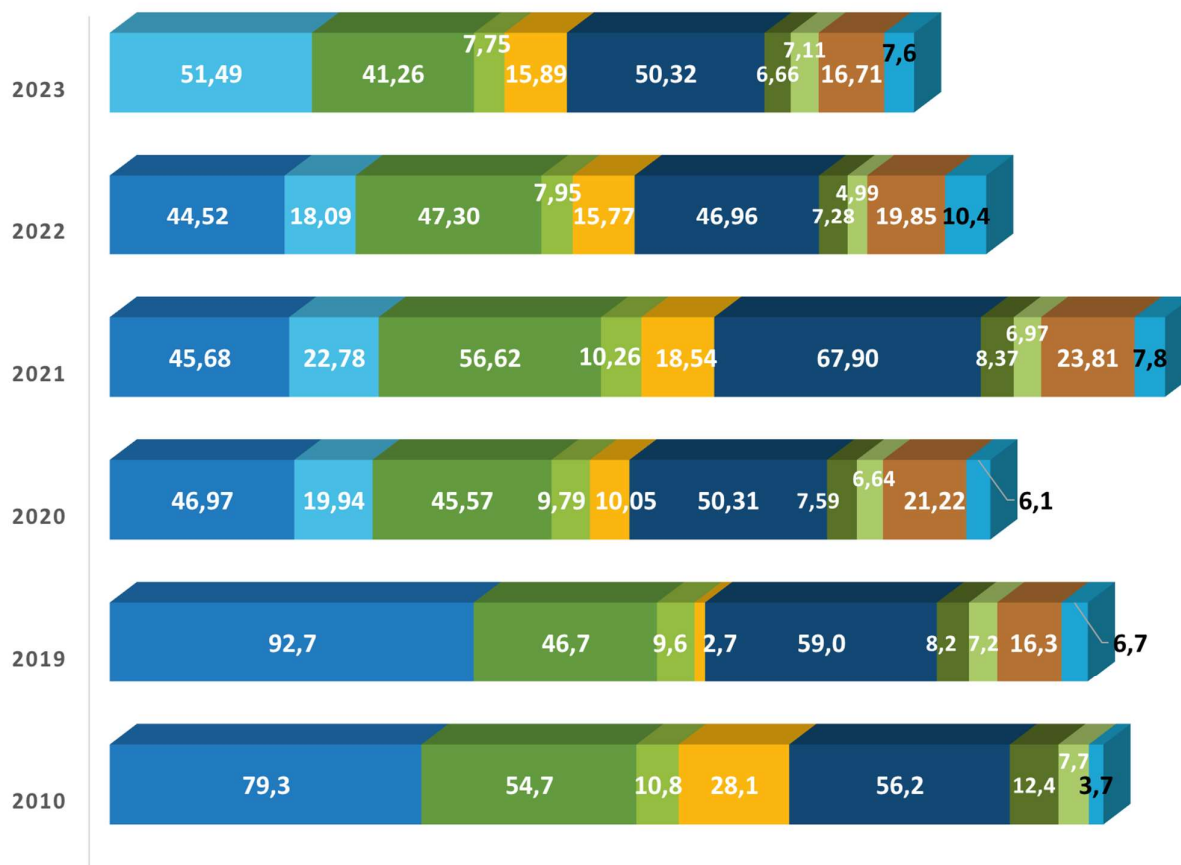


Evolution des tonnages et fréquentation des déchèteries



Evolution des déchets déposés en déchèteries

■ Enfouissement ■ Incinération ■ Gravats ■ Métaux ■ Bois traité
 ■ Branchages ■ Papiers - cartons ■ DEEE ■ Eco-Mobilier ■ Autres filières



Exprimée en kg/hab.

Autres filières : huile minérale, vêtements, batteries, piles, DDS, huisseries, capsules de café, plâtre, articles de sport et de loisirs, articles de bricolage et de jardinage thermiques.

Les deux anomalies statistiques de 2020 et 2021 pour raison de COVID et de rattrapage d'activité sont mises de côté dans cette analyse. Pour la **déchèterie d'Aspach-Michelbach**, la tendance globale est à la baisse avec **7 123 tonnes de déchets déposées en 2023 pour 69 027 passages**. Le dépôt de déchets exprimés en tonnes pour la **déchèterie de Willer-sur-Thur** poursuit une tendance haussière avec **1 135 tonnes déposées pour 8 472 passages**.

Les professionnels accèdent uniquement à la déchèterie d'Aspach-Michelbach (sous certaines conditions et paiement selon les catégories de déchets). En 2023, **616 passages pro** ont été décomptés (contre 766 en 2022), soit moins de 1 % de la fréquentation totale.

Les **tonnages sont en baisse par rapport à 2022**. Il faut noter la décision d'arrêter de manière définitive l'enfouissement, ce qui explique l'augmentation du tonnage lié à l'incinération.



Pour le flux **DDS**, 41,38 tonnes sont prises en charges par EcoDDS, soit une prise en charge à 68% sur l'ensemble des DDS. L'ensemble des produits qui ont une étiquette qui ne mentionne pas le français sont rejetées par EcoDDS, c'est le cas de nombreux produits achetés en Allemagne.

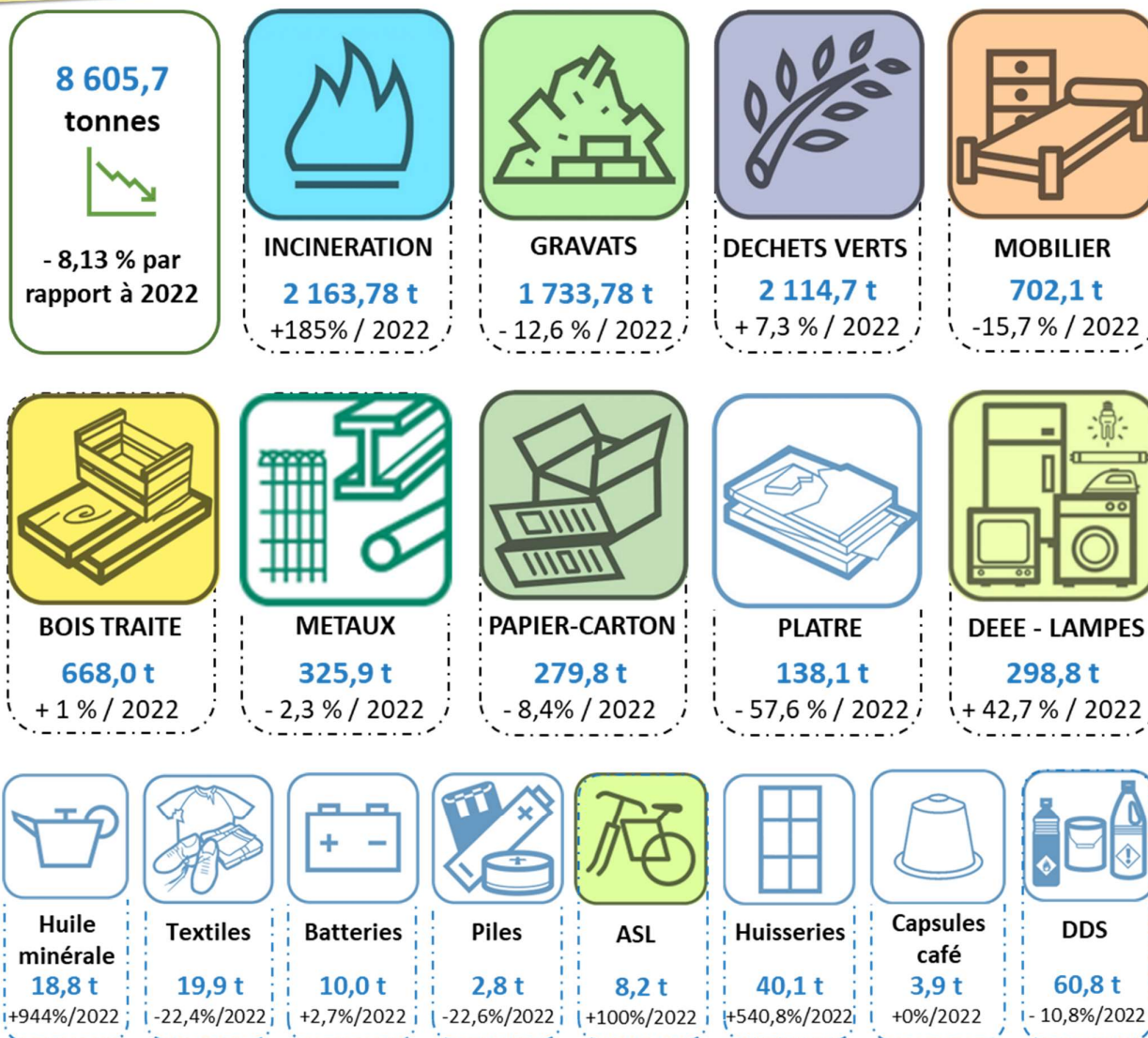


Enfin, la part **des déchets non triés diminue** et cette évolution se poursuit avec la multiplication et la spécialisation des filières. Ceci devrait permettre d'augmenter la revalorisation matière.



En terme de réemploi (outre la BricOthèque), la Communauté Emmaüs de Cernay reste un partenaire du SMTC puisqu'elle collecte une part des encombrants, récupérables ou non. Une participation lui est allouée chaque année pour assurer le financement du traitement des déchets « ultimes ».

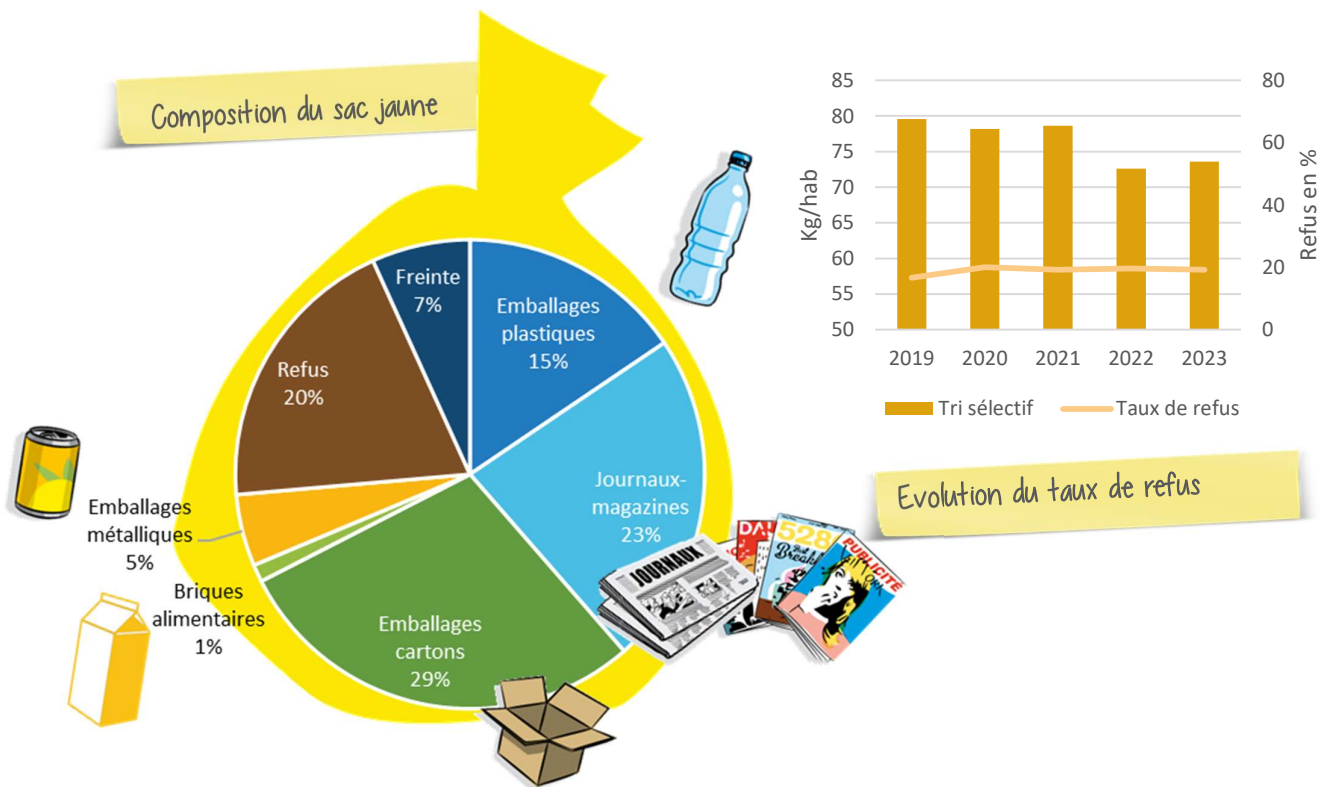
Tonnes collectées en déchèteries et bennes déchets verts



Collecte sélective

Le refus s'élève à 19,1 % (12,7 kg/hab. contre 14,2 kg/hab. en 2022). Toutefois, ce dernier est composé d'environ 1,1 % d'**emballages plastiques complexes** (filières de recyclage en cours de recherche) et de 3,4 % de **finés** (éléments de trop petite taille et donc éliminés en début de process). Le taux de refus réel lié aux seules erreurs de tri serait donc de **14,6 %**.

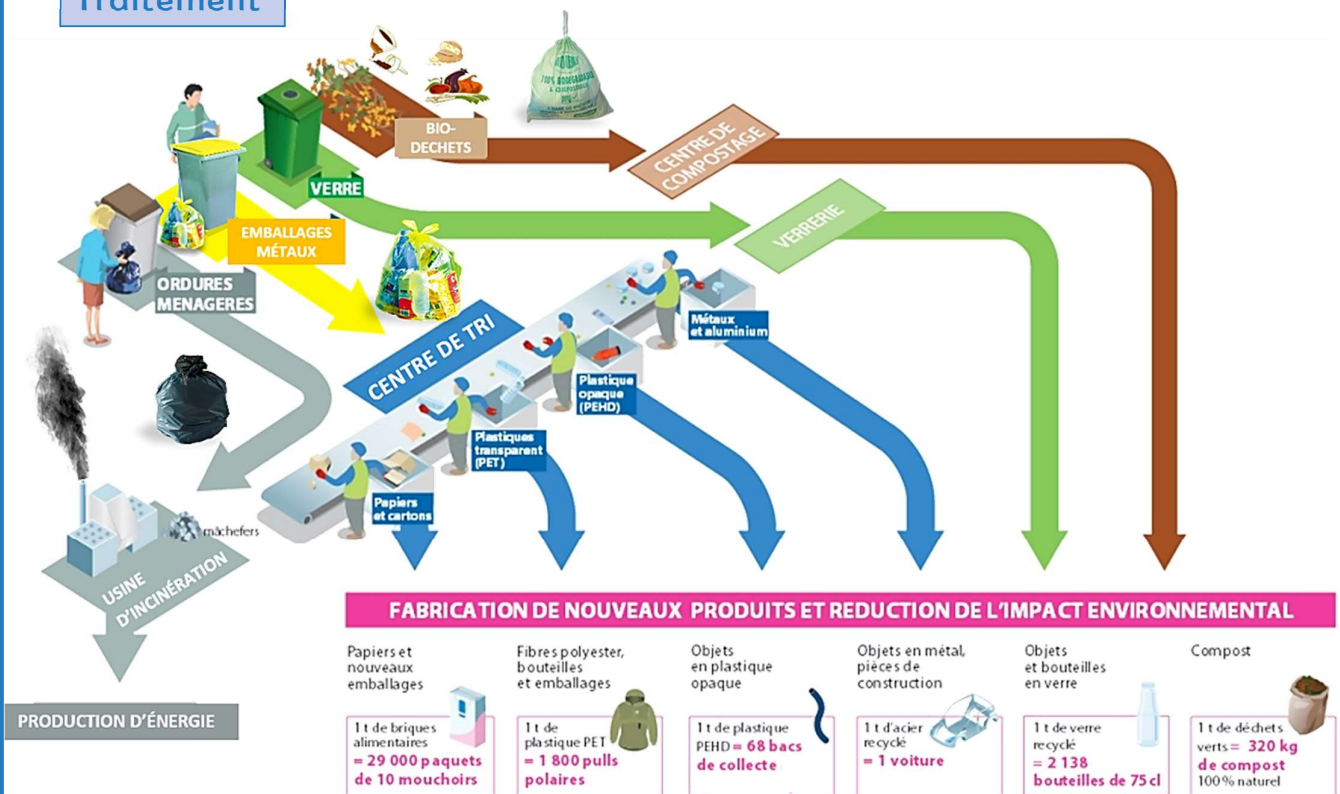




Freinte : perte matière au cours du process industriel de tri.

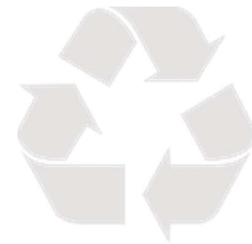
Le calcul du refus est différent dans cette méthode effectuée à l'échelle du centre de tri.

Traitement



Recyclage - Valorisation

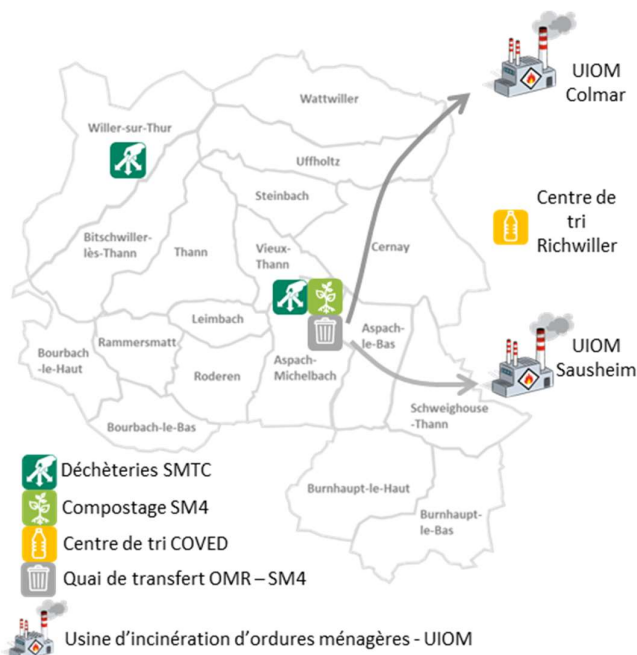
- ✓ **Bouteilles et emballages plastiques** : Valorplast ;
- ✓ **Cartons** : négoce COVED (via la Valorisation Garantie Opérateur - VGO) ;
- ✓ **Journaux – magazines** : négoce COVED (via la VGO)
- ✓ **Briques alimentaires** : négoce COVED (via la VGO)
- ✓ **Emballages métalliques et acier** : négoce COVED (via la VGO)
- ✓ **Verre** : OI (88170 Gironcourt)
- ✓ **Gravats** : TRITER (68700 Aspach-Michelbach)
- ✓ **Métaux** : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
- ✓ **Plâtre** : RITLENG (67270 Rohr)
- ✓ **Compostage** : déchets verts (Plateforme de Compostage 68700 Aspach-Michelbach)
- ✓ **Broyage** : bois hors mobilier (CERNAY ENVIRONNEMENT 68700 Aspach-Michelbach)
- ✓ **Réutilisation** : vêtements (LE RELAIS EST 68270 Wittenheim).



Traitements divers

→ Traitement spécifique :

- ✓ **Huile moteur et végétale** : Ets GRANDIDIER (88330 Rehaicourt)
- ✓ **Batteries** : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
- ✓ **Piles** (COREPILE / Euro-Bat-Tri 38297 St Quentin Fallavier)
- ✓ **DEEE**: écrans, PAM, Froid (COVED Richwiller ou Saran / REMONDIS), Hors Froid (démantelés chez COVED et recyclage chez DERICHBOURG)
- ✓ **DDS** (déchets diffus spécifiques) : EcoDDS
- ✓ **Hors DDS** : Alsadis (68700 Cernay)
- ✓ **Mobilier** : EcoMobilier (bois, métal, plastique)



Le traitement des OMR et des biodéchets a été transféré au SM4.

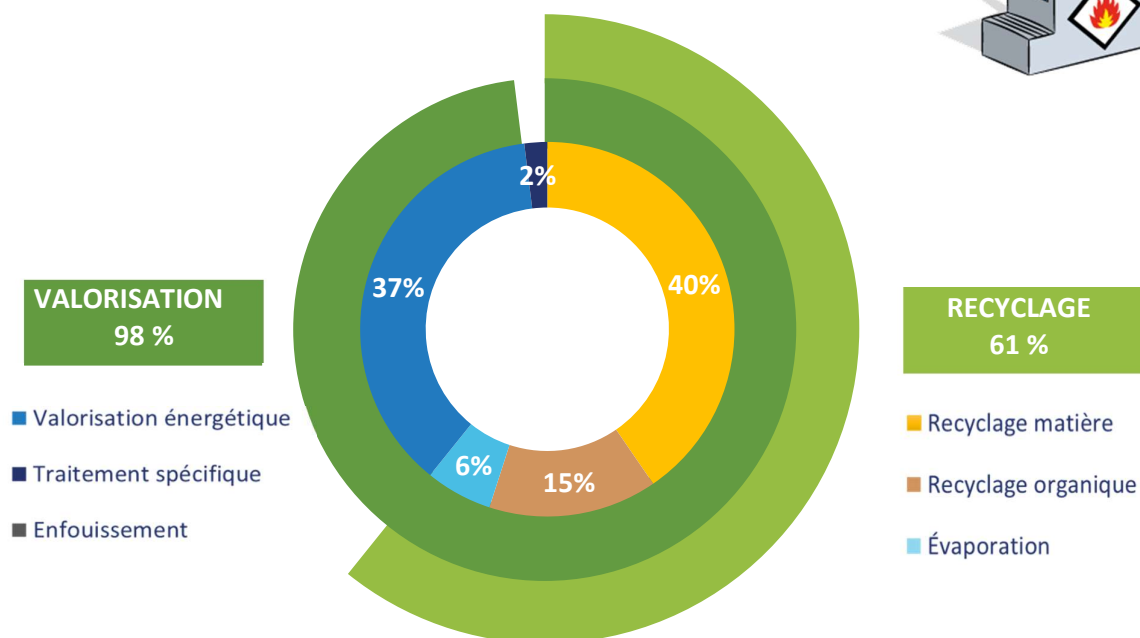
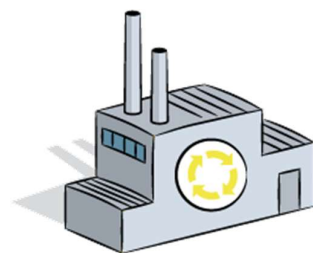
Les OMR ainsi que les refus de compostage sont incinérés avec valorisation énergétique. Les refus de tri sont quant à eux incinérés en tant que Combustibles Solides de Récupération (CSR) en Allemagne.

Les biodéchets sont **compostés sur la plateforme de compostage d'Aspach-Michelbach**. Le compost issu du process est normé NFU 44-051, il répond aux exigences de l'Eco-label européen « amendements organiques » et du Label ASQA (Amendement Sélectionné Qualité Attestée). Il est également labellisé « **utilisable en agriculture biologique** ».



La valorisation des déchets

	Ordures ménagères	Biodéchets	Déchetteries	Collecte sélective	Verre
Recyclage matière	-	-	49,2%	80,9%	100%
Recyclage organique / compostage	-	44%	24,6%	-	-
Évaporation	-	53%	-	-	-
Incinération avec valorisation énergétique	100%	3%	25,1%	19,1%	-
Traitement spécifique	-	-	1,1%	-	-



Du fait de la décision d'arrêter l'enfouissement, la quasi-totalité des déchets collectés sont valorisés que ce soit vers une filière de tri, une filière de valorisation organique ou de l'incinération avec production d'énergie.

Objectifs loi AGEC et Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027



- 15 % pour les DMA (entre 2010 et 2030) : **-14,9 %**

Objectif PLPDMA : - 7% de DMA (entre 2021 et 2027) : **- 16,2%**

- 50 % pour les déchets enfouis (2025) : **- 100 %**

+ 65 % les tonnages en recyclage ou valorisation organique (2025) : **61 %**

Généralisation du tri des biodéchets à la source (2024) : **100% (2011)**

Mise en place d'une tarification incitative : **100 % (2011)**

Étendre les consignes de tri à tous les emballages d'ici à 2022 : **100 % (2013)**

Des objectifs nationaux sont fixés par les lois TECV et AGEC, ainsi que par le Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027, traduits dans le PLPDMA élaboré par le SM4.

L'effort est à maintenir : le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas !



SENSIBILISATION ET PREVENTION

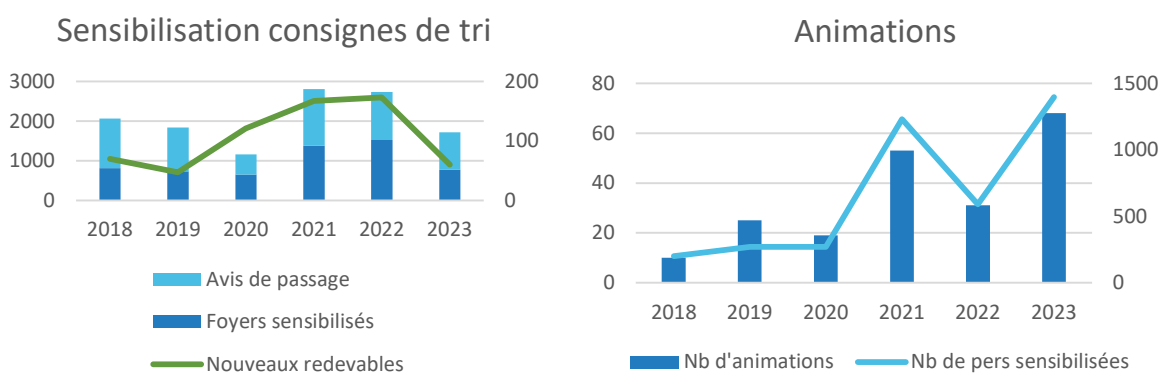
En 2023, une ambassadrice de prévention et de tri a été embauchée à temps plein. Des problèmes de recrutement n'ont pas permis de constituer une équipe.

Communication de terrain

Les suivis de collectes ont été réalisés par un agent de la société COVED qui identifie les sacs et bacs non-conformes. Les adresses sont transmises au SMTC accompagnées d'une photo. 3 615 erreurs de tri ont ainsi été relevées.

Les ADT se rendent ensuite sur place afin d'échanger avec les usagers et de les sensibiliser sur leurs erreurs tout en leur apportant des pistes de réduction et de prévention. Leur travail de terrain consiste également à **mettre à jour le fichier des redevables** permettant d'inscrire de nouveaux usagers (la plupart du temps non déclarés).

Enfin, ils assurent des **animations** auprès de publics divers : scolaires, foyers de personnes âgées, centres socio-culturels et participent aux **caractérisations** (diagnostic d'une poubelle).



Distribution de sacs

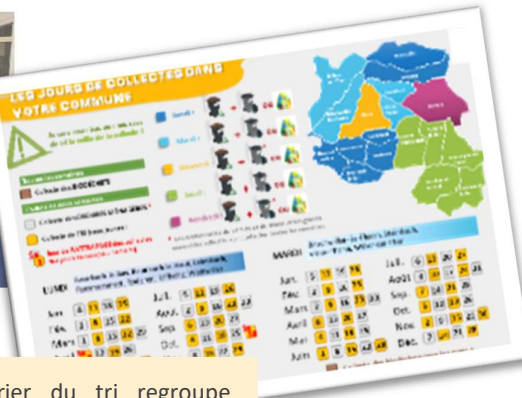
Depuis plusieurs années, le SMTC participe aux distributions ponctuelles de sacs dans les communes. En 2023, les communes de Thann et Bitschwiller ont mis en place un tel dispositif. Le SMTC accompagne cette opération puisque l'intérêt de ces distributions est l'échange avec les usagers mais aussi la mise à jour du fichier des redevables.

Le SMTC propose à l'ensemble des communes un accompagnement sur la gestion des sacs tant il est important de sensibiliser les usagers à une « éco-consommation » de ces sacs. Un certain nombre est gaspillé, servant soit à contenir des vêtements pour les bennes textiles ou simplement à transporter les déchets divers et variés à la déchèterie. Ils y seront alors jetés et non recyclés contrairement à leur utilisation prévue.

Le budget annuel consacré en 2023 était de 185 000 € soit 4,40 € par habitant.



Outils de communication



Le calendrier du tri regroupe toutes les informations indispensables : consignes de tri, déchèteries et jours de collecte.



renseigne les nouveaux venus sur les modalités de fonctionnement de la redevance et du SMTC.

destiné aux habitants des quartiers concernés, il détaille les modalités d'utilisation.



Documents disponibles sur le site internet du SMTC.

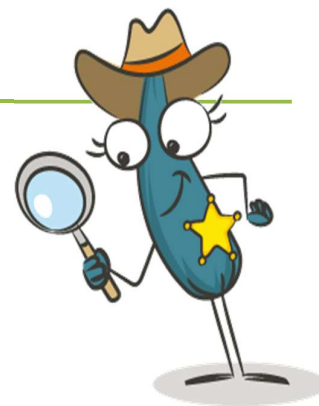
Mise à jour et développement des outils d'information et de sensibilisation :

- ➔ Mise à jour régulière du compte Facebook et de la page Instagram ;
- ➔ Flyer sur les déchets verts distribués en cas d'erreurs de tri dans les biodéchets ;
- ➔ Mémotri zéro déchet, remis lors du porte-à-porte pour les usagers intéressés par la démarche ;
- ➔ Mise à jour des documents à destination des associations pour les manifestations ;
- ➔ Documents à destination des établissements scolaires proposant la mise en place du tri dans les salles de classes, les locaux communs...
- ➔ Affiches à destination des communes sur les dotations de sacs.



INDICATEURS FINANCIERS

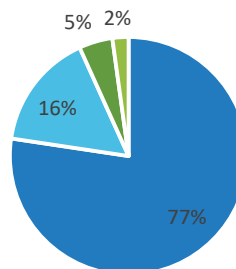
Certains éléments financiers sont issus de la matrice ComptaCoût®, créée par l'ADEME. Elle propose une méthode d'analyse spécifique (ajustement des amortissements, affectation des dépenses et des recettes relatives à l'année concernée...) permettant de comparer les données avec d'autres territoires équivalents. Pour ces raisons, certains montants (charges et produits) présentés ci-après sont différents de ceux issus du Compte Administratif (CA). Les sources sont précisées.



Montant global des dépenses et des recettes

Fonctionnement

Chiffres issus CA.	€ HT	€ HT/tonne	€ HT/habitant
Dépenses	6 155 060,59	316,55	146,47
Recettes	6 182 673,65	317,97	147,12
<i>Contribution des collectivités</i>	<i>4 782 756,00</i>		
<i>Soutien des éco-organismes</i>	<i>982 410,96</i>		
<i>Vente de matériaux</i>	<i>281 545,81</i>		
<i>Autres (produits divers, remboursement de TVA, atténuations de charge,...)</i>	<i>135 960,88</i>		

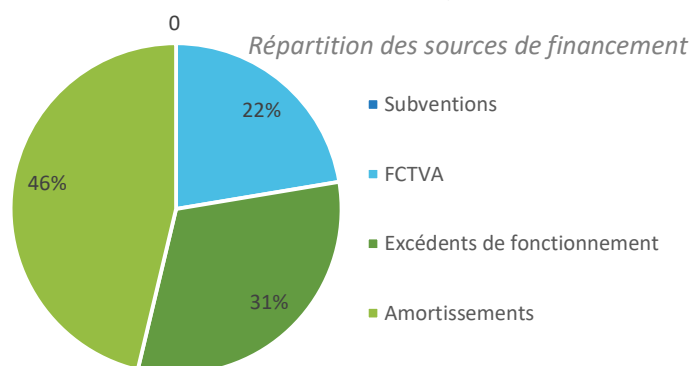


Répartition des sources de financement

- Contribution des collectivités
- Soutien des éco-organismes
- Vente de matériaux
- Autres (produits divers, remboursement de TVA, atténuations de charge,...)

Investissement

Chiffres issus du CA.	€ HT	€ HT/tonne	€ HT/habitant
Dépenses	861 881,24	44,33	20,51
Recettes	142 944,95	7,35	3,40
<i>Subventions</i>	<i>0</i>		
<i>FCTVA</i>	<i>31 992,15</i>		
<i>Excédents de fonctionnement</i>	<i>44 827,29</i>		
<i>Amortissements</i>	<i>66 125,51</i>		



Montant annuel des principales prestations rémunérées

Prestations	Montant en € HT	
Traitement des OMR	942 419,14	Fonction du tonnage collecté
Collecte et traitement des incinérables	649 115,56	Fonction du tonnage collecté
Collecte des OMR	410 432,88	
Collecte des recyclables	410 432,88	
Collecte des biodéchets	410 432,88	
Traitement des biodéchets	156 966,40	Fonction du tonnage collecté
Collecte du verre	111 680,65	Fonction du tonnage collecté
Tri des recyclables	728 704,15	Fonction du tonnage collecté
Gestion des déchèteries	300 453,86	
Fourniture des sacs jaunes	119 880,88	
Fournitures des sacs à biodéchets	63 772,22	
Fourniture des bacs et pièces détachées	22 289,16	

Dépenses par flux de déchets

Détail des dépenses par flux de déchets et par étapes

En euros HT – Source : ComptaCoût®

	Déchets résiduels	Emballages recyclables	Verre	Biodéchets	Déchèterie	TOTAUX
Dépenses fonctionnelles et de prévention	150 072	118 947	16 425	72 269	196 091	553 804
Collecte et transport	886 218	690 121	100 150	632 175	569 917	2 878 581
Traitement	809 155	690 715		183 872	986 606	2 389 851
TOTAL	1 845 445	1 499 783	116 575	888 315	1 472 118	5 822 236

Aux coûts des déchèteries sont ajoutés les dépenses liées aux bennes à déchets verts.

Recettes de fonctionnement et d'investissement

Les soutiens à la tonne triée, versés par CITEO, ainsi que la revente des matériaux couvrent 21 % des recettes totales. 77% des recettes sont composées des contributions des Communautés de Communes membres, le service étant financé par une redevance incitative gérée par ces dernières.

Eco-organismes et filières de recyclage versant des soutiens financiers



Détail des recettes par flux de déchets

En euros HT – Source : ComptaCoût®

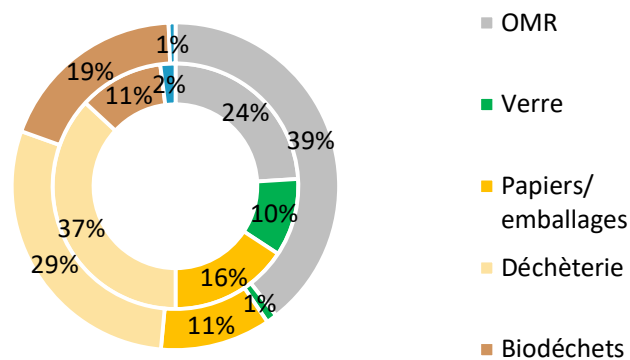
	Déchets résiduels	Emballages recyclables	Verre	Biodéchets	Déchèterie	TOTAUX
Soutiens éco-organismes	12 598	921 832	43 944	0	56 170	1 014 568
Vente matériaux	0	71 015	23 969	0	37 405	152 364
Reprise subv. d'investissement	1 800	1 800	220	13 782	0	17 301
Subventions de fonctionnement	137	89	58	63	220	568
TOTAL	14 534	1 232 017	68 191	13 545	93 795	1 184 801

Coût aidé tous flux

Le **coût aidé** est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels, les soutiens des organismes agréés et les aides publiques. Le coût aidé est d'un montant de 4 637 435 € HT. **Réparti à l'habitant, il est de 110,4 € HT.** Il a connu une augmentation de 15% entre 2022 et 2023, causé à la fois, par la hausse des coûts d'énergie et de main d'œuvre et par la baisse des revenus issus de la revente des matériaux (baisse du tonnage et baisse du prix de vente). C'est essentiellement sur les OMR et les recyclables que portent ces impacts. En ce qui concerne les biodéchets, ils bénéficient encore jusqu'en 2024 d'une subvention de l'ADEME dans le cadre du GEBIODEC et leur production a baissé en 2023.

Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé - Année 2023

	Coût aidé €HT/hab.	Évolution n/n-1	
		€/hab.	%
2019	100,9 €	6,5 €	7%
2020	100,0 €	-0,9 €	-1%
2021	100,3 €	0,3 €	0%
2022	96,5 €	-3,8 €	-4%
2023	110,4 €	13,9 €	14%



Cercle intérieur = ratio (kg/hab.) ; cercle extérieur = coût aidé (€HT/hab.)

Les OMR et les déchets en déchèterie représentent 61% des tonnages et 68% du coût aidé. Par contre, le verre, du fait, de sa revente totale et d'absence d'investissement en 2023, présente un coût aidé inférieur à 1% alors qu'il pèse pour 10% des déchets.



Le détail par flux est donné dans le tableau ci-après :

		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets	Déchets verts
2020	Coût aidé (€HT/hab.)	34,5 €	1,0 €	4,6 €	32,1 €	27,2 €	0,7 €
2021	Coût aidé (€HT/hab.)	36,8 €	1,2 €	8,7 €	31,3 €	21,7 €	0,6 €
2022	Coût aidé (€HT/hab.)	36,8 €	1,2 €	6,7 €	29,5 €	21,5 €	0,7 €
2023	Coût aidé (€HT/hab.)	43,6 €	1,2 €	12,0 €	32,0 €	20,8 €	0,8 €
	Ratio (kg/hab.)	101	43	66	155	47	8

Au niveau supra, il y a un décalage des données, seules celles 2022 sont disponibles pour la région Grand Est et celles de 2020 au niveau national. Le coût aidé médian est de 87,6 €/hab au niveau régional, en légère augmentation par rapport à 2020 (86,1€ HT/hab). Le coût aidé s'établit à 109 € HT/hab au niveau national. Il est en augmentation depuis 2018 (98 € HT/hab).

La comparaison reste compliquée du fait de l'absence de données sur les coûts des biodéchets et de la prestation liée aux déchets verts. Mais théoriquement, ce coût aidé pèse sur les OMR qui devrait donc être plus faible.

Fichier Base référentiel régional matrice des coûts – ADEME - 2022

Coûts aidés médians (€HT/hab./an)

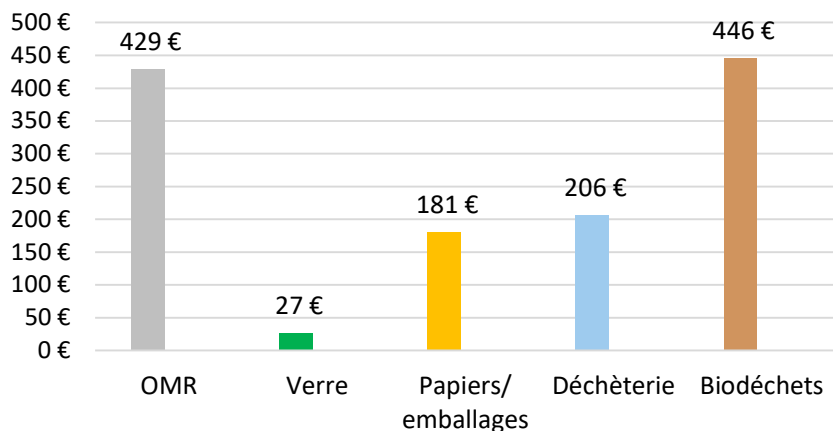
Collectivités à compétence "collecte OMR" - valeurs affichées uniquement à partir de 3 collectivités

"Tous flux" : y compris les éventuels autres flux

Région	OMR	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Tous flux	Nb de collectivités
Grand Est	50,0	1,4	7,6	27,9	87,6	71

Rapportés à la tonne, les biodéchets et les OMR représentent les coûts les plus élevés. Pour les déchèteries, ce seront essentiellement les incinérables qui représentent le poste le plus élevé.

Coûts aidés en €HT/tonne par flux



Coût complet par étapes techniques

L'ensemble des charges supportées par le SMTC (calculées via ComptaCoût®), soit le **coût complet**, est de 5 822 236 € HT. Rapporté à l'habitant il est de **138,55 € HT** (population INSEE : 42 024 hab.). Les postes principaux sont la collecte et le traitement.

€ HT	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets	Déchets verts	Total
Structure	408 702						
Communication	9 500						
Prévention	135 602						
Pré-collecte	38 320	3 685	123 454		84 289		249 748
Collecte	566 667	96 465	566 667	261 449	547 886	17 189	2 056 323
Transport	281 231			291 279			572 510
Traitement	809 155		690 714	695 326	183 872	10 784	2 389 851
							5 822 236

Modalités d'établissement de la redevance incitative

Les collectivités membres du SMTC fixent annuellement le tarif de la redevance.

La redevance comprend une part fixe et une part variable dite incitative. La part variable fixe comprend la collecte des OMR, des recyclables, des biodéchets et du verre, la fourniture des sacs jaunes, des sacs à biodéchets, des bacs, des colonnes à verre, la gestion des déchèteries et les coûts de structure. La part variable est établie en fonction des volumes et des fréquences de collecte des OMR (une fois par semaine = C1 ou tous les 15 jours = C0,5).

CCTC	60 l	80 l	120 l	140 l	180 l	240 l	360 l	660 l
C1	284,95 €	335,49 €	435,46 €	485,44 €	585,40 €	735,91 €	1 036,37€	1 787,23€
C0,5	210,25 €	234,96 €	284,95 €	310,22 €	360,20 €	435,46 €	585,40 €	961,11 €

Burnhaupt-le-Bas Burnhaupt-le-Haut	60 l (1 pers.)	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
C0,5	191 €	268 €	332 €	430 €	532 €	737 €	1 236 €



GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADT : Ambassadeurs Du Tri
AGEC : Anti-gaspillage pour une économie circulaire
AV : Apport Volontaire
C1 : collecte hebdomadaire
C0,5 : collecte toutes les 2 semaines
CA : compte administratif
CCTC : Communauté de Communes de Thann Cernay
CCVDS : Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
CEA : Communauté Européenne d'Alsace
CE : conteneurs enterrés
CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire
CS : Collecte Sélective
CSR : Combustibles Solides de Récupération
DASRI : Déchet d'Activité de Soins à Risque Infectieux
DD : Développement Durable
DDS : Déchets Diffus Spécifiques
DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
ELA : Emballages pour Liquides Alimentaires
EMR : Emballages Ménagers Recyclables
OMA : Ordures Ménagères et Assimilées
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
PAM : Petits Appareils en Mélange
PAP : Porte-à-Porte
PAV : Point d'Apport Volontaire
PET : Polyéthylène Téréphtalate
PEHD : Polyéthylène Haute Densité
PCC : Papiers – Cartons Complexés (ex : briques de lait)
PCNC : Papiers – Cartons Non Complexés
PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
Pré-collecte : en amont de la collecte (bacs, sacs, bioseaux...)
REP : Responsabilité Elargie du Producteur
RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères
SM4 : Syndicat Mixte à vocation Multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur 4 du Haut-Rhin
SMTC : Syndicat Mixte Thann Cernay
TECV : Transition Energétique pour la Croissance Verte
TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage
VGO : Valorisation Garantie Opérateur





Syndicat Mixte de Thann Cernay

31 rue des Genêts – Aspach-le-Haut 68700 ASPACH-MICHELBACH
www.smtc68.fr – contact@smtc68.fr – 03 89 75 29 05
